

SYNDICAT MIXTE
SCHEMA DE COHERENCE
TERRITORIALE FLANDRE DUNKERQUE

**Extrait du registre aux délibérations du Syndicat Mixte
Séance du lundi 5 février 2024 à 14 heures
Communauté Urbaine de Dunkerque**

**Présidence : Monsieur Jean-François MONTAGNE
Nombre de délégués en exercice : 14
Date de convocation de séance : le 24/01/2024**

Présents

Jean-François MONTAGNE

Pour le Président

André FIGOUREUX

Vice-Président

Didier BYKOFF, Michel DELFORGE, Christine GILLOOTS, Paul JANSSEN, Pierre MARLE, Alain SIMON, Valérie ROBERT

Délégués

Absents et excusés

Martial BEYAERT

Président

Patrice VERGRIETE

Vice-Président

Eric ROMMEL, Bertrand RINGOT, Jean-Pierre VANDAELE

Délégués

Conformément aux dispositions de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Eric ROMMEL a donné pouvoir à Alain SIMON
Bertrand RINGOT a donné pouvoir à Christine GILLOOTS
Jean-Pierre VANDAELE a donné pouvoir à Didier BYKOFF
Patrice VERGRIETE a donné pouvoir à Jean-François MONTAGNE

Président de séance : Jean-François MONTAGNE
Secrétaire de séance : Valérie ROBERT



COMITE SYNDICAL DU SCOT DE LA REGION FLANDRE DUNKERQUE

LUNDI 5 FEVRIER 2024
COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Nom et Prénom	Organisme	Signature
DELFORGE Michel	CCHF	
MARCE Pierre	CCHF	
BYNOFF Didier	CUD	
FELBOUVERA Alexander	PT CCHF	
POMTAGNE J.F	CUD	
SIMON A	CUD	
GILLOOTS Choustrine	CUD	
JANSSEN Paul	VP CCHF	
ROBERT Valérie	CCHF	
Fermou Rydie	CUD	
OLIVEZ-DUROISIN	DGS CCHF	

DELIBERATION

Approbation du Compte de Gestion et du Compte Administratif 2023

Le président expose,

Il convient de délibérer sur l'approbation du compte de gestion du comptable public pour l'exercice 2023.

Après vérification de la conformité des comptes et examen des résultats, il apparaît que celui-ci est en tout point identique au compte administratif 2023.

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Le comité syndical du SCoT Flandre Dunkerque, après en avoir délibéré, approuve le compte de gestion et le compte administratif pour l'exercice 2023.

Fait à Dunkerque, le 5 février 2024.

Pour le Président,

